



## **IMPORTANT**

### **NOTE D'INFORMATION**

#### **INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES**

**2017 / 2018**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint:

1. la fiche d'adhésion aux services périscolaires communaux (garderie, TAPs) pour l'année scolaire 2017/2018,
2. la fiche d'inscription aux TAPs pour la 1<sup>ère</sup> période de la rentrée,

Nous vous remercions de bien vouloir **déposer ces 2 fiches, accompagnées des pièces justificatives**

**avant le vendredi 30 Juin 2017**

**dans la boîte aux lettres «services périscolaires» (à l'abri bus).**

Nous vous informons que les règlements, que nous vous remercions de bien vouloir lire attentivement, sont téléchargeables sur le site internet de la Commune ([www.baix.fr](http://www.baix.fr)), et disponibles au secrétariat de Mairie.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, Et vous souhaitons une bonne fin d'année scolaire.

Fait à Baix  
Le 19 mai 2017

La Commission Périscolaire  
Mairie de BAIX

#### **Inscription SERVICES PERISCOLAIRES 2017-2018**

**Période n° 1: du 04/09 au 15/09/2017**

Cette fiche d'inscription est à déposer impérativement

**Avant le vendredi 30 Juin 2017**

**dans la boîte aux lettres services périscolaires (à l'abri bus).**

Nom-Prénom de l'enfant: .....

Classe de : .....

	Départ à 16h15	Présent aux TAPS	Départ 17H	Rentre en Bus	Garderie de 17h à 18h30
Lundi 4 septembre 2017					
mardi 5 septembre 2017					
jeudi 7 septembre 2017					
vendredi 8 septembre 2017					
lundi 11 septembre 2017					
mardi 12 septembre 2017					
jeudi 14 septembre 2017					
vendredi 15 septembre 2017					

Nous vous rappelons qu'il est impératif:

- de rendre cette fiche dans les délais;
- de respecter strictement les inscriptions. La convenance personnelle ne peut en aucun cas justifier une absence aux TAPS. Seule l'absence à l'école justifie l'absence de l'enfant aux TAPS et nécessite l'envoi d'un mail d'information ([periscolaire@baix.fr](mailto:periscolaire@baix.fr)).

Signature du représentant légal: